

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1441

13 juillet 2007

SOMMAIRE

Agfa-Gevaert International S.à. r.l.	69133	Luxumbrella	69130
Al Sub Silver S.A.	69156	Maifren Holding S.A.	69168
Alba Investment S.A.	69122	Mars Propco 36 S.à r.l.	69168
Alina S.A.	69122	Melitor Equity S.A.	69164
Allianz Dresdner Hedgefonds	69146	Moor Park MB Holdings Luxembourg S.à r.l.	69164
Allianz Global Investors Trends	69147	Multi Invest OP	69148
Andracord Holding S.A.	69127	Multi Invest Spezial OP	69147
arkés S.A.	69123	Nijar S.A.	69164
Contact Peintures S.à r.l.	69167	Northside Invest S.A.	69128
Datogon S.A.	69136	Okley Investment S.A.	69167
Deutsche Aktien Total Return	69151	Orif Holding S.A.	69129
Excelsior 2000 S.A.	69124	Paglianti International S.A.	69129
Fidelux S.A.	69125	Perfeus S.A.	69135
Finproject Services S.A.	69125	PG Sub Silver S.A.	69151
Finwood S.A.	69122	Pianegonda International SA	69167
Flora Invest S.A.	69126	Pontocho Holding S.A.	69133
Fortune Investissement S.A.	69164	Portfolio Selection Sicav	69123
F.P.A. S.A.	69126	Prologis International Funding S.A.	69136
Imhotep S.A.	69158	Renocor Holding S.A.	69130
Intex S.A.	69126	S.G. International Marble S.A.	69130
Invest-Eco 2000 S.A.	69127	Socapar S.A.	69127
Jumi S.A.	69128	Special Opportunities OP	69147
Laan Holding S.A.	69128	Sterling Sub Holdings S.A.	69158
Land Investments S.A.	69132	Subcart S.A.	69153
Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A.	69161	Subtarc S.A.	69148
LiLux Convert	69151	Sunrise S.A.	69131
LiLux Umbrella Fund	69148	Top Ten Balanced	69147
LRI Invest Money Select EUR	69136	Top Ten Classic	69148
Luxembourg Investment Fund	69124	Zegga Holding S.A.	69131
Luxembourg Selection Fund	69132		

Alba Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.855.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} août 2007 à 8.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070221/58/21.

Finwood S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 65.319.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 20 août 2007 à 12.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2007 n'a pu délibérer valablement sur le point mentionné ci-dessus étant donné que le quorum prévu par la loi n'a pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070239/755/17.

Alina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.284.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} août 2007 à 8.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation du résultat;

5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070222/58/21.

arkés S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.321.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} août 2007* à 14.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070223/58/21.

Portfolio Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 56.144.

Die Generalversammlung welche zum 29. Juli 2007 einberufen wurde, kann wegen eines Veröffentlichungsfehler nicht zu diesem Datum stattfinden. Diese Generalversammlung wurde auf den 30. Juli 2007 verlegt und die Anteilhaber werden hiermit zu der am 30. Juli 2007 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz der Gesellschaft in Luxemburg stattfindenden

AUSSERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

mit derselben Tagesordnung einberufen:

Tagesordnung:

1. Erweiterung des Gesellschaftszwecks und entsprechende Neufassung von Artikel 4 der Satzung wie folgt:
« **Art. 4. Gesellschaftsziel.**
Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist die Anlage des Gesellschaftsvermögens in Wertpapieren und anderen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten nach dem Grundsatz der Risikostreuung und mit dem Ziel, den Aktionären die Erträge aus der Verwaltung des Gesellschaftsvermögens zukommen zu lassen.
Die Gesellschaft kann jegliche Maßnahme ergreifen und Transaktion ausführen, welche sie für die Erfüllung und Ausführung dieses Gesellschaftszweckes für nützlich erachtet, und zwar im weitesten Sinne entsprechend dem Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (hiernach «Gesetz vom 20. Dezember 2002».)»
2. Erweiterung der Möglichkeiten in Hinblick auf verschiedene Aktienkategorien und entsprechende Änderung der Artikel 5 und 11 der Satzung
3. Einführung der Möglichkeit, Zertifikate für Inhaberaktien auszugeben und entsprechende Änderung von Artikel 6 der Satzung
4. Erweiterung der Bewertungsregeln und entsprechende Änderung von Artikel 11 der Satzung
5. Änderung des Zeitpunkts der jährlichen Hauptversammlung und entsprechende Änderung von Artikel 22 der Satzung

6. Anpassung an durch das Gesetz vom 25. August 2006 geänderte gesetzliche Vorschriften und entsprechende Änderung der Artikel 14 und 22 der Satzung
7. Redaktionelle Änderungen der Satzung
8. Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes
9. Verschiedenes

Die Hauptversammlung kann zu den Tagesordnungspunkten 1. bis 7. nur dann wirksam Beschlüsse fassen, wenn gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 % des Gesellschaftskapitals eingehalten wird. Sollte ein solches Quorum nicht erreicht werden, ist nach den Vorschriften des Luxemburger Rechts eine zweite Hauptversammlung einzuberufen. Ein Anwesenheitsquorum ist im Rahmen dieser zweiten Hauptversammlung nicht vorgesehen. Für beide Versammlungen gilt ein Stimmenmehrheitserfordernis von mindestens zwei Dritteln der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007071356/755/40.

Excelsior 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.785.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} août 2007 à 11.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070224/58/21.

Luxembourg Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.859.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, on July 31, 2007 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of March 31, 2007.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended March 31, 2007.
5. Election and Remuneration of the Board Members.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

69125

Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

* in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the CUSTODIAN BANK, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on July 26, 2007.

* by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of LUXEMBOURG INVESTMENT FUND c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on July 26, 2007.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007071361/755/31.

Fidelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.765.

—

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} août 2007 à 11.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070225/58/21.

Finproject Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.556.

—

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} août 2007 à 13.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070226/58/21.

F.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.893.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} août 2007 à 13.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070227/58/21.

Flora Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 84.646.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 21 juin 2007 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 20 août 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070240/755/17.

Intex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.721.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} août 2007 à 15.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation des résultats;

5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070228/58/21.

Invest-Eco 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.063.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} août 2007 à 16.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070229/58/21.

Socapar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 52.138.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 août 2007 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007071358/534/15.

Andracord Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 50.478.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 2 août 2007 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007071357/534/15.

Laan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.514.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} août 2007* à 9.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070230/58/21.

Jumi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.774.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on *August 1, 2007* at 11.00 p.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at May 31, 2007 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending May 31, 2007.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007071359/1023/16.

Northside Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.551.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} août 2007* à 15.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;

2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070231/58/21.

Orif Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.082.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} août 2007 à 16.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070232/58/21.

Paglianti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.908.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} août 2007 à 10.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070233/58/21.

Renocor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.309.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} août 2007* à 9.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070234/58/21.

S.G. International Marble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.255.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} août 2007* à 10.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070235/58/21.

Luxumbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 50.794.

Les actionnaires de LUXUMBRELLA (la «Société») sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires (l'«Assemblée») qui se tiendra au siège social de la Société, le *2 août 2007* à 11.00 heures en vue d'examiner les points d'agenda suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 avril 2007.

2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 30 avril 2007.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 30 avril 2007.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le conseil d'administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007071365/755/27.

Sunrise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.264.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} août 2007 à 12.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070236/58/21.

Zegga Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.051.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} août 2007 à 14.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070237/58/21.

Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.268.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at 33A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, on *July 31, 2007* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of April 30, 2007.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended April 30, 2007.
5. Election of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Notes

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

* in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the CUSTODIAN BANK, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on July 26, 2007,

* by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of LUXEMBOURG SELECTION FUND c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on July 26, 2007.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007071364/755/31.

Land Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.225.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *30 juillet 2007* à 10.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 11 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063964/696/15.

Pontocho Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R.C.S. Luxembourg B 43.078.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219, Luxembourg, le 23 juillet 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du conseil d'administration sur les exercices clos aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006.
2. Présentation et approbation des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices clos aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006.
3. Présentation et approbation des bilans, comptes de profits et pertes des exercices clos aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006.
4. Affectation du résultat des exercices clos aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. Décision en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée sur la continuité de la société.
7. Divers.

Référence de publication: 2007067872/545/23.

Agfa-Gevaert International S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.018.763.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.906.

In the year two thousand and seven, on the eighteen of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of AGFA-GEVAERT INTERNATIONAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg Trade Register section B number 112 906, incorporated by deed dated on December 2, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 570 of March 18, 2006.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, route d'Eisch, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, route d'Eisch, L-1450 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Nicolas Piotto, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 21,421,043 (twenty one million four hundred twenty one thousand and forty three) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Share capital reduction by EUR 1,123,340,800.- (one billion one hundred twenty-three million three hundred forty thousand eight hundred euro) in order to bring it from its current amount of EUR 2,142,104,300.- (two billion one hundred forty-two million one hundred four thousand three hundred euro) to EUR 1,018,763,500.- (one billion eighteen million seven hundred sixty-three thousand five hundred euro) by way of reimbursement to the sole shareholder and by the cancellation of the nominal value of each share

2.- Amendment of Article 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder unanimously decides what follows:

First resolution

The meeting decides to reduce the share capital amount by EUR 1,123,340,800.- (one billion one hundred twenty-three million three hundred forty thousand eight hundred euro) in order to bring it from its current amount of EUR 2,142,104,300.- (two billion one hundred forty-two million one hundred and four thousand three hundred euro) to EUR 1,018,763,500.- (one billion eighteen million seven hundred sixty-three thousand five hundred euro), by reimbursement to the sole shareholder and to cancel the nominal value of each share;

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the decrease of the share capital, the cancellation of the nominal value of the shares and the shareholder's reimbursement.

Reimbursement delay

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the sole shareholder cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 1,018,763,500.- (one billion eighteen million seven hundred sixty-three thousand five hundred euro), represented by 21,421,043 (twenty-one million four hundred twenty-one thousand forty-three) shares with no nominal value».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme AGFA-GEVAERT INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 112.906, constituée suivant acte reçu le 2 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 570 du 18 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant au 15, route d'Eisch, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement au 15, route d'Eisch, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement au 15, route d'Eisch, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Nicolas Piotto, juriste, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 21.421.043 (vingt et un millions quatre cent vingt et un mille quarante-trois) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.123.340.800,- (un milliard cent vingt-trois millions trois cent quarante mille huit cents euro) pour l'amener de son montant actuel de EUR 2.142.104.300,- (deux milliards cent quarante-deux millions cent quatre milles trois cents euro) à EUR 1.018.763.500,- (un milliard dix-huit millions sept cent soixante-

trois mille cinq cents euro) par remboursement à l'actionnaire unique et annulation de la valeur nominale de chaque action.

2. Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 1.123.340.800,- (un milliard cent vingt-trois millions trois cent quarante mille huit cents euro), pour le ramener de son montant actuel de EUR 2.142.104.300,- (deux milliards cent quarante-deux millions cent quatre milles trois cents euro) à EUR 1.018.763.500,- (un milliard dix-huit millions sept cent soixante-trois mille cinq cents euro) par remboursement à l'actionnaire unique et d'annuler la valeur nominale de chaque action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction du capital, à l'annulation de la valeur nominale des actions et au remboursement à l'actionnaire unique.

Délai de remboursement

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif à l'actionnaire unique ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 1.018.763.500,- (un milliard dix-huit millions sept cent soixante-trois mille cinq cents euro), divisé en 21.421.043 (vingt et un millions quatre cent vingt et un mille quarante-trois) actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, N. Piotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, Relation LAC/2007/13754. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007070208/211/123.

(070087658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Perfeus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.551.

Auszug aus dem Protokoll der schriftlichen Beschlussfassung des Verwaltungsrates vom 2. Mai 2007

Beschlussfassung:

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, Herrn Bruno Stuckenbroeker, geschäftsansässig in 38, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxemburg, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu wählen und Herrn Armin Schüler, geschäftsansässig in Taunusanlage 10, D-60329 Frankfurt, zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Sämtliche Beschlüsse des Verwaltungsrates wurden einstimmig gefasst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERFEUS S.A.

Stuckenbroeker / Arens

Référence de publication: 2007070213/7736/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07224. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

LRI Invest Money Select EUR, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Juni 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007070621/2501/11.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09752. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Datogon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 127.767.

Auszug aus dem Protokoll der schriftlichen Beschlussfassung des Verwaltungsrates vom 2. Mai 2007

Beschlussfassung:

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, Herrn Wolfgang Dürr, geschäftsansässig in 38, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu wählen und Herrn Markus Sickmann, geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 16, D-60325 Frankfurt, zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Sämtliche Beschlüsse des Verwaltungsrates wurden einstimmig gefasst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DATOGON S.A.

Dürr / Bernhart

Référence de publication: 2007070214/7737/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Prologis International Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.830.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of June.

Before Maître Gerard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ProLogis MANAGEMENT S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 70.940, acting in its name and on behalf of ProLogis EUROPEAN PROPERTIES, a fonds commun de placement, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

being represented by Mr Peter Cassells, residing professionally in Luxembourg, acting as manager having the power to bind the company by his single signature.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which he declares organised as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscriber and all those who may become holders of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name of PROLOGIS

INTERNATIONAL FUNDING S.A., governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles of incorporation (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

Art. 3. The purpose of the Company is to provide any forms of financing directly or indirectly to ProLogis EUROPEAN PROPERTIES and its wholly-owned subsidiaries and the issuance of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind to the above effect.

The Company may lend or borrow with or without collateral, provided that any monies so borrowed may only be used to on lend the same to ProLogis EUROPEAN PROPERTIES and its wholly-owned subsidiaries, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments and enter into any type of hedging, trading or derivatives transactions.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by a resolution of the board of directors. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If the board of directors or the sole director determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) consisting of thirty-two (32) shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 6. All the shares of the Company shall be issued in registered form.

The issued shares shall be entered into the shareholders' register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefor by the Company, and such register shall contain the name of each holder of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of each shareholder's name in the shareholders' register evidences its right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholders. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors, or in case the Company is managed by one single director, by such director. The signatures shall be either manual or printed.

Any transfer of shares shall be recorded in the shareholders' register by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery to the Company of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors, or in case the Company is managed by one single director, by such director or by one or several persons duly authorised therefor by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the shareholders' register.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the shareholders' register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the shareholders' register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the shareholders' register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single holder per share. In case one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

C. Management

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is discovered at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the moment where the Company has discovered that its shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence, the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or facsimile or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or facsimile or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, facsimile, or e-mail another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means of communication shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the company.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 9. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. If the Company is managed by one single director, the latter shall sign the minutes.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors or the sole director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The Company is validly bound vis-à-vis third parties, by the signature of the sole director, or if there is more than one, by the joint signatures of two directors, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by either the sole director or by the board of directors.

Art. 12. The sole director or, as the case may be, the board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The sole director or, as the case may be, the board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The sole director or, as the case may be, the board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations regarding the item of the agenda of the meeting for which he is conflicted. He may take part in the deliberations regarding the other items on the agenda. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

D. General meetings of shareholders

Art. 14. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the second Thursday of May at 2.00 p.m. each year.

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of incorporation, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

E. Supervision

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), which may be shareholders or not. The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms. Pursuant to certain conditions, the statutory auditor(s) may be replaced by one or several réviseurs d'entreprise.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, upon recommendation of the board of directors or the sole director, as the case may be, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These articles of incorporation may be amended from time to time by the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

I. Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Art. 21. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation and shall terminate on the 31 December 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2008.

Subscription

The appearing party declares that the thirty-two (32) shares have been subscribed by ProLogis MANAGEMENT S.à r.l, acting in its name and on behalf of ProLogis EUROPEAN PROPERTIES, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies have been fully observed.

General Meeting of Shareholders

The above named person, representing the entire subscribed share capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to elect the following persons as members of the board of directors for a term of six years to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2012:

Mr Robert Watson, residing professionally at 3rd Floor, Bond Street House, 14 Clifford Street, London W1S 4JU, United Kingdom, born on 25 August 1949 in Texas, United States of America;

Mr Peter Cassells, residing professionally at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 25 June 1965 in Dublin, Ireland; and

Mr Craig Bass, residing professionally at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 23 November 1971 in Bradford, United Kingdom.

Second resolution

The meeting resolves to elect ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., with its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 47.771, as statutory auditor (commissaire (s) aux comptes) of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2007.

Third resolution

The registered office of the Company shall be at: 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le onze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ProLogis MANAGEMENT S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.940, agissant en son nom et pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES, un fonds commun de placement, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

étant représentée par M. Peter Cassells, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de gérant pouvant engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, agissant selon la capacité décrite ci-avant, a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination PROLOGIS INTERNATIONAL FUNDING S.A., soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et aux présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. L'objet de la Société est de procurer toute forme de financement directement ou indirectement à ProLogis EUROPEAN PROPERTIES et à ses filiales détenues à cent pour cent, et l'émission d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières à cet effet.

La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient prêtées à ProLogis EUROPEAN PROPERTIES et ses filiales détenues à cent pour cent, étant entendu que la Société n'exercera aucune activité qui pourrait l'entraîner dans l'exercice d'activités considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et dans ce contexte la Société peut recevoir, octroyer des sûretés, émettre toutes sortes de valeurs mobilières et instruments financiers et conclure toutes transactions de garantie de change, de bourse ou de dérivés.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales, des filiales, ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital souscrit de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, dans la mesure permise et aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 6. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son adresse, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété sur les actions de chaque actionnaire s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande aux actionnaires. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. Les signatures pourront être manuscrites ou imprimées.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert accepté par la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement désigné à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis un. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration ou, si la Société ne comprend qu'un seul administrateur, par celui-ci, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Dans l'hypothèse où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de ces actions est divisé, démembré ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions.

C. Gestion

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Cependant, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il appert à une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un actionnaire

unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée ordinaire des actionnaires à laquelle il apparaît que les actions de la Société sont détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant la réunion déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Dans l'hypothèse où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou contre une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par vidéoconférence ou tout autre équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Des résolutions circulaires du conseil d'administration peuvent être valablement prises si elles sont approuvées et signées personnellement par chacun des administrateurs. Une telle approbation peut être donnée sur un ou plusieurs documents envoyés par télécopieur ou par email. De telles résolutions auront le même effet que des résolutions prises lors d'un conseil d'administration dûment convoqué. La date de ces résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion. Si la Société ne comprend qu'un seul administrateur, celui-ci signera les procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou autrement seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents

statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique, ou s'il y en a plusieurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature pour des opérations spécifiques aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Lorsque surgit le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire n'est pas constitutif d'un conflit d'intérêts, cet administrateur doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote, mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur un point quelconque de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part aux délibérations se rapportant au point de l'ordre du jour de la réunion pour lequel le conflit existe. Il pourra prendre part aux délibérations se rapportant aux autres points inscrits à l'ordre du jour. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution soumise au vote, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

D. Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique, selon le cas.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mai de chaque année à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire luxembourgeois suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les sujets traités lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et permettre de participer pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit, par fax ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante par un mandataire.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

E. Surveillance

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être des actionnaires ou non. Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) désigné(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat. Sous certaines conditions, le(s) commissaire(s) aux comptes peut(peuvent) être remplacé(s) le cas échéant par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, sur recommandation du conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués en observant les dispositions légales.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas, qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux/à l' actionnaire(s), proportionnellement à leur/ sa participation dans le capital social.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

I. Loi applicable

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 21. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu dans le courant de l'année 2008.

Souscription

La partie comparante déclare que les trente-deux (32) actions ont été souscrites par ProLogis MANAGEMENT S.à r.l., agissant en son nom et pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES, prénommées.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été démontré au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison de sa constitution est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée, relative aux sociétés commerciales ont été respectées.

Assemblée Générale des Actionnaires

La personne prénommée ci-dessus, représentant l'entière part du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Ayant vérifiée que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'élire les personnes suivantes en tant qu'administrateurs pour une période de six ans expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'année sociale de 2012:

Monsieur Robert Watson, résidant professionnellement à 3rd Floor, Bond Street House, 14 Clifford Street, London W1S 4JU, United Kingdom, né le 25 août 1949 au Texas, Etats-Unis d'Amérique,

Monsieur Peter Cassells, résidant professionnellement au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 25 juin 1965 à Dublin, Irlande, et

Monsieur Craig Bass, résidant professionnellement au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Royaume-Uni.

Deuxième résolution

La Société décide de nommer ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 47.771, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'année sociale de 2007.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Cassells, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007. LAC/2007/12750. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007070209/220/565.

(070078686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Allianz Dresdner Hedgefonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.200.

Herr John Ahlström hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der ALLIANZ DRESDNER HEDGEFONDS Sicav («die Gesellschaft») mit Wirkung zum 31. März 2007 niedergelegt.

Mit Wirkung zum 1. April 2007 wurde Herr Jean-François Vert, Berufsanschrift 20, rue le peletier IX ARR, bureau 02 - C06, 75444 Paris Cedex 09, zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestimmt.

Herr Madhav Misra hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der ALLIANZ DRESDNER HEDGEFONDS Sicav («die Gesellschaft») mit Wirkung zum 31. März 2007 niedergelegt.

Mit Wirkung zum 1. April 2007 wurde Herr Etienne Rouzeau, Berufsanschrift 20, rue le peletier IX ARR, bureau 02 - C06, 75444 Paris Cedex 09, zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestimmt.

Senningerberg, den 31. März 2007.
Für die Richtigkeit des Auszuges
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.
Nilles / Biehl

Référence de publication: 2007070220/755/21.
Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07853. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Special Opportunities OP, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement SPECIAL OPPORTUNITIES OP a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l.
Schulligen / Brauckmann

Référence de publication: 2007070215/1999/12.
Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09531. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Top Ten Balanced, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement TOP TEN BALANCED a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l.
Schulligen / Brauckmann

Référence de publication: 2007070216/1999/12.
Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09524. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Multi Invest Spezial OP, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement MULTI INVEST SPEZIAL OP a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l.
Schulligen / Brauckmann

Référence de publication: 2007070217/1999/12.
Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09546. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Allianz Global Investors Trends, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 123.962.

Herr Dr. Thomas Wiesemann hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der ALLIANZ GLOBAL INVESTORS TRENDS Sicav («die Gesellschaft») mit Wirkung zum 5. März 2007 niedergelegt.

Mit Wirkung zum 6. März 2007 wurde Herr Dr. Dirk Klee, Berufsanschrift Nymphenburger Strasse 112-116, D-80636 München, zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestimmt.

Senningerberg, den 5. März 2007.
Für die Richtigkeit des Auszuges
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.
Nilles / Biehl

Référence de publication: 2007070238/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07855. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Top Ten Classic, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement TOP TEN CLASSIC a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l.

Schulligen / Brauckmann

Référence de publication: 2007070218/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09501C. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Multi Invest OP, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement MULTI INVEST OP a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l.

Schulligen / Brauckmann

Référence de publication: 2007070219/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09542. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

LiLux Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Lilux Umbrella Fund - LiLux Rent

fonds commun de placement à compartiments multiples

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Mai 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007070610/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06406. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Subtarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.769.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of the month of July.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg as proxy holder on behalf of SILTARC S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940

Luxembourg, being the sole shareholder of SUBTARC S.A. (the «Absorbed Company»), a société anonyme having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated by deed of notary M^e Henri Hellinckx, on 14th December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 1310 of 22nd December 2004.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the two thousand two hundred and three (2,203) ordinary shares and the one hundred and seventy-five thousand nine hundred and thirty-nine (175,939) redeemable shares in issue in the Absorbed Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The Board of Directors of the Absorbed Company has decided at its meeting of 24th May 2007 to propose to the shareholders of the Absorbed Company to merge the Absorbed Company into PG SUB SILVER S.A., a société anonyme, incorporated under Luxembourg laws, having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg and registered with the Register de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 104 773, (hereafter the «Absorbing Company»).

The Board of Directors of the Absorbed Company has approved the merger proposal at its meeting of 1st June 2007 the merger proposal has been published on 6th June 2007 in the Mémorial number 1067.

I. That the items on which resolution have to be passed are as follows:

1) Presentation of the merger proposal of the Absorbed Company.

2) Approval of the merger proposal and decision to realise the merger of the Absorbed Company, according to article 259 of the law of 10th August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») by the transfer, following its dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Absorbing Company.

3) Transfer of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Absorbing Company in consideration of the issue of two thousand two hundred and three (2,203) ordinary shares and one hundred and seventy five thousand nine hundred and thirty nine (175,939) redeemable shares, with a nominal value of five Euro (€ 5.-) each of the Absorbing Company to the sole shareholder of the Absorbed Company.

4) The cash payment of an aggregate amount of sixteen thousand eight hundred and fifty three Euro and three cents (€ 16,853.03) such amount not exceeding 10% of the nominal value of the shares issued by PG SUB SILVER S.A. in accordance with article 259 of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, will be made to the sole shareholder of the Absorbed Company.

5) To acknowledge the dissolution without liquidation of the Absorbed Company.

6) To acknowledge the effective date of the merger.

7) Miscellaneous.

The provisions of the 1915 Law on commercial companies regarding the mergers as amended have been fulfilled:

a) Publication on the 6th June 2007 of the merger proposal in the Mémorial number 1067, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger proposal.

b) Drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining the merger proposal and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent auditor, KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, appointed pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company dated 24th May 2007 and pursuant to article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

The sole shareholder of the Absorbed Company voted against the items on the agenda.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Absorbed Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately € 973.35.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration de SILTARC S.A., une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, étant l'actionnaire unique de SUBTARC S.A. (la «Société Absorbée»), une société anonyme ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Henri Hellinckx, en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1310 du 22 décembre 2004.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'actionnaire unique détient toutes les deux mille deux cent trois (2.203) actions ordinaires et les cent soixante quinze mille neuf cent trente-neuf (175.939) actions rachetables émises de la Société Absorbée, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Le Conseil d'administration de la Société Absorbée a décidé, lors de sa réunion du 24 mai 2007, de proposer aux actionnaires de la Société Absorbée, de fusionner la Société Absorbée avec PG SUB SILVER S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104 773, (ci-après la «Société Absorbante»).

Le Conseil d'administration de la Société Absorbée a approuvé le projet de fusion lors de sa réunion du 1^{er} juin 2007; le projet de fusion a été publié le 6 juin 2007 au Mémorial numéro 1067.

I. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1) Présentation du projet de fusion de la Société Absorbée.

2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société Absorbée, conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

3) Transfert de tous les avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante en considération de l'émission de deux mille deux cent trois (2.203) actions ordinaires et de cent soixante quinze mille neuf cent trente neuf (175.939) actions rachetables, d'une valeur nominale de cinq euros (€ 5.-) chacune de la Société Absorbante à l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

4) Paiement en espèces d'un montant total de seize mille huit cent cinquante-trois euros et trois centimes (16.853,03 €) un tel montant n'excédant pas 10% de la valeur nominale des actions émises par PG SUB SILVER S.A conformément à l'article 259 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sera fait à l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

5) Constater la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée.

6) Constater la date de réalisation effective de la fusion.

7) Divers.

Les dispositions de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales relatives aux fusions telles que modifiées ont été accomplies:

a) Publication le 6 juin 2007 du projet de fusion dans le Mémorial numéro 1067, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le projet de fusion.

b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil d'administration de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le projet de fusion est en particulier le ratio d'échange des actions.

c) Elaboration d'un rapport par un réviseur d'entreprise indépendant, KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, nommé conformément à une résolution du Conseil d'administration de la Société datée du 24 mai 2007 et conformément à l'article 266 de la Loi de 1915.

d) Dépôt des documents requis par l'article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

L'actionnaire unique de la Société Absorbée a voté contre les points portés à l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société Absorbée et mis à sa charge, en raison du présent acte notarié sont évalués à € 973,35.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7839. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007070976/272/125.

(070089533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Deutsche Aktien Total Return, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Juli 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007070615/2501/10.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02191. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

LiLux Convert, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Juni 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007070618/2501/10.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06410. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

PG Sub Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 104.773.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of the month of July.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg as proxy holder on behalf of PG SILVER S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, being the sole shareholder of PG SUB SILVER S.A. (the «Absorbing Company»), a société anonyme having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, incorporated by deed of notary M^e Henri Hellinckx, on 14th December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 1310 of 22nd December 2004.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the nine thousand one hundred and seventy-six (9,176) ordinary shares and the seven hundred and thirty-two thousand seven hundred and thirty-four (732,734) redeemable shares in issue in the Absorbing Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The Board of Directors of the Absorbing Company has decided at its meeting of 24th May 2007 to propose to the shareholders of the Absorbing Company to merge the Absorbing Company with and by the acquisition of STERLING SUB HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104772; AI SUB SILVER S.A., a société anonyme, having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104771; SUBTARC S.A., a société anonyme, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104 769 and SUBCART S.A., a société anonyme, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104 770, (hereafter the «Absorbed Companies»).

The Board of Directors of the Absorbing Company has approved the merger proposal at its meeting of 1st June 2007 the merger proposal has been published on 6th June 2007 in the Mémorial number 1067.

I. That the items on which resolution have to be passed are as follows:

1) Presentation of the merger proposal of the Absorbing Company.

2) Approval of the merger proposal and decision to realise the merger of the Absorbing Company, according to article 259 of the law of 10th August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») by the transfer, following their dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies to the Absorbing Company.

3) Increase of the corporate capital of the Absorbing Company by an amount of five million nine hundred and ninety-two thousand three hundred and thirty Euro (€ 5,992,330.-), in order to bring it from its current amount of three million seven hundred and nine thousand five hundred and fifty Euro (€ 3,709,550.-) to nine million seven hundred and one thousand eight hundred and eighty Euro (€ 9,701,880.-) by the issue of fourteen thousand eight hundred and twenty-four (14,824) ordinary shares and one million one hundred and eighty-three thousand six hundred and forty-two (1,183,642) redeemable shares, with a nominal value of five Euro (€ 5.-) each in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies to the Absorbing Company.

4) Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the above.

5) To acknowledge the effective date of the merger.

6) Miscellaneous.

The provisions of the 1915 Law on commercial companies regarding the mergers as amended have been fulfilled:

a) Publication on the 6th June 2007 of the merger proposal in the Mémorial number 1067, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger proposal.

b) Drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining the merger proposal and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent auditor, KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, appointed pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company dated 24th May 2007 and pursuant to article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

The sole shareholder of the Absorbing Company voted against the items on the agenda.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Absorbing Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately € 973.35.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration de PG SILVER S.A., une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, étant l'actionnaire unique de PG SUB SILVER S.A. (la «Société Absorbante»), une société anonyme ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Henri Hellinckx, en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1310 du 22 décembre 2004.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'actionnaire unique détient toutes les neuf mille cent soixante-seize (9.176) actions ordinaires et les sept cent trente deux mille sept cent trente-quatre (732.734) actions rachetables émises de la Société Absorbante, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Le Conseil d'administration de la Société Absorbante a décidé, lors de sa réunion du 24 mai 2007, de proposer aux actionnaires de la Société Absorbante, de fusionner la Société Absorbante avec STERLING SUB HOLDINGS S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104 772; AI SUB SILVER S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104 771; SUBTARC S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.769 et SUBCART S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxem-

bourg ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.770; (ci-après les «Sociétés Absorbées»).

Le Conseil d'administration de la Société Absorbante a approuvé le projet de fusion lors de sa réunion du 1^{er} juin 2007; le projet de fusion a été publié le 6 juin 2007 au Mémorial numéro 1067.

I. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

- 1) Présentation du projet de fusion de la Société Absorbante.
- 2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société Absorbante, conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») par le transfert, suite à leurs dissolutions sans liquidation de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.
- 3) Augmentation du capital social de la Société Absorbante pour un montant de cinq millions neuf cent quatre-vingt-douze mille trois cent trente euros (€ 5.992.330,-), afin de le porter de son montant actuel de trois millions sept cent neuf mille cinq cents cinquante euros (€ 3.709.550,-) à neuf millions sept cents un mille huit cent quatre-vingt euros (€ 9.701.880,-) par l'émission de quatorze mille huit cent vingt-quatre (14.824) actions ordinaires et un million cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-deux (1.183.642) actions rachetables, d'une valeur nominale de cinq euros (5,-€) chacune en contrepartie du transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.
- 4) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.
- 5) Constaté la date de réalisation effective de la fusion.
- 6) Divers.

Les dispositions de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales relatives aux fusions telles que modifiées ont été accomplies:

- a) Publication le 6 juin 2007 du projet de fusion dans le Mémorial numéro 1067, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le projet de fusion.
- b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil d'administration de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le projet de fusion est en particulier le ratio d'échange des actions.
- c) Elaboration d'un rapport par un réviseur d'entreprise indépendant, KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, nommé conformément à une résolution du Conseil d'administration de la Société datée du 24 mai 2007 et conformément à l'article 266 de la Loi de 1915.
- d) Dépôt des documents requis par l'article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

L'actionnaire unique de la Société Absorbante a voté contre les points portés à l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société Absorbante et mis à sa charge, en raison du présent acte notarié sont évalués à € 973,35

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7838. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007070977/272/134.

(070089532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Subcart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.770.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of the month of July.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg as proxy holder on behalf of SILCART S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, being the sole shareholder of SUBCART S.A. (the «Absorbed Company»), a société anonyme having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated by deed of notary M^e Henri Hellinckx, on 14th December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 1310 of 22nd December 2004.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the four thousand one hundred and fifty (4,150) ordinary shares and the three hundred and thirty one thousand three hundred and forty one (331,341) redeemable shares in issue in the Absorbed Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The Board of Directors of the Absorbed Company has decided at its meeting of 24th May 2007 to propose to the shareholders of the Absorbed Company to merge the Absorbed Company into PG SUB SILVER S.A., a société anonyme, incorporated under Luxembourg laws, having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg and registered with the Register de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 104 773, (hereafter the «Absorbing Company»).

The Board of Directors of the Absorbed Company has approved the merger proposal at its meeting of 1st June 2007 the merger proposal has been published on 6th June 2007 in the Mémorial number 1067.

I. That the items on which resolution have to be passed are as follows:

1) Presentation of the merger proposal of the Absorbed Company.

2) Approval of the merger proposal and decision to realise the merger of the Absorbed Company, according to article 259 of the law of 10th August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») by the transfer, following its dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Absorbing Company.

3) Transfer of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Absorbing Company in consideration of the issue of four thousand one hundred and fifty (4,150) ordinary shares and three hundred and thirty one thousand three hundred and forty one (331,341) redeemable shares, with a nominal value of five Euro (€ 5.00) each of the Absorbing Company to the sole shareholder of the Absorbed Company.

4) The cash payment of an aggregate amount of seventy-nine thousand two hundred and twenty eight Euro and thirty cents (€ 79,228.30) such amount not exceeding 10% of the nominal value of the shares issued by PG SUB SILVER S.A. in accordance with article 259 of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, will be made to the sole shareholder of the Absorbed Company.

5) To acknowledge the dissolution without liquidation of the Absorbed Company.

6) To acknowledge the effective date of the merger.

7) Miscellaneous.

The provisions of the 1915 Law on commercial companies regarding the mergers as amended have been fulfilled:

a) Publication on the 6th June 2007 of the merger proposal in the Mémorial number 1067, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger proposal.

b) Drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining the merger proposal and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent auditor, KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, appointed pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company dated 24th May 2007 and pursuant to article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

The sole shareholder of the Absorbed Company voted against the items on the agenda.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Absorbed Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately € 973.35.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration de SILCART S.A., une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, étant l'actionnaire unique de SUBCART S.A. (la «Société Absorbée»), une société anonyme ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Henri Hellinckx, en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1310 du 22 décembre 2004.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'actionnaire unique détient toutes les quatre mille cent cinquante (4.150) actions ordinaires et les trois cent trente et une mille trois cent quarante et une (331.341) actions rachetables émises de la Société Absorbée, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Le Conseil d'administration de la Société Absorbée a décidé, lors de sa réunion du 24 mai 2007, de proposer aux actionnaires de la Société Absorbée, de fusionner la Société Absorbée avec PG SUB SILVER S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.773, (ci-après la «Société Absorbante»).

Le Conseil d'administration de la Société Absorbée a approuvé le projet de fusion lors de sa réunion du 1^{er} juin 2007; le projet de fusion a été publié le 6 juin 2007 au Mémorial numéro 1067.

I. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1) Présentation du projet de fusion de la Société Absorbée.

2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société Absorbée, conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

3) Transfert de tous les avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante en considération de l'émission de quatre mille cent cinquante (4.150) actions ordinaires et de trois cent trente et une mille trois cent quarante et une (331.341) actions rachetables, d'une valeur nominale de cinq euros (€ 5,00) chacune de la Société Absorbante à l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

4) Paiement en espèces d'un montant total de soixante-dix-neuf mille deux cent vingt-huit euros et trente centimes (79.228,30 €) un tel montant n'excédant pas 10% de la valeur nominale des actions émises par PG SUB SILVER S.A conformément à l'article 259 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sera fait à l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

5) Constater la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée.

6) Constater la date de réalisation effective de la fusion.

7) Divers.

Les dispositions de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales relatives aux fusions telles que modifiées ont été accomplies:

a) Publication le 6 juin 2007 du projet de fusion dans le Mémorial numéro 1067, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le projet de fusion.

b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil d'administration de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le projet de fusion est en particulier le ratio d'échange des actions.

c) Elaboration d'un rapport par un réviseur d'entreprise indépendant, KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, nommé conformément à une résolution du Conseil d'administration de la Société datée du 24 mai 2007 et conformément à l'article 266 de la Loi de 1915.

d) Dépôt des documents requis par l'article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

L'actionnaire unique de la Société Absorbée a voté contre les points portés à l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société Absorbée et mis à sa charge, en raison du présent acte notarié sont évalués à € 973,35.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7845. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007070978/272/125.

(070089534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

AI Sub Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.771.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of the month of July.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg as proxy holder on behalf of AI SILVER S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, being the sole shareholder of AI SUB SILVER S.A. (the «Absorbed Company»), a société anonyme having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of notary M^e Henri Hellinckx, on 14th December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 1310 of 22nd December 2004.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the one thousand four hundred and twelve (1,412) ordinary shares and the one hundred and twelve thousand seven hundred and twenty seven (112,727) redeemable shares in issue in the Absorbed Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The Board of Directors of the Absorbed Company has decided at its meeting of 24th May 2007 to propose to the shareholders of the Absorbed Company to merge the Absorbed Company into PG SUB SILVER S.A., a société anonyme, incorporated under Luxembourg laws, having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg and registered with the Register de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 104.773, (hereafter the «Absorbing Company»).

The Board of Directors of the Absorbed Company has approved the merger proposal at its meeting of 1st June 2007 the merger proposal has been published on 6th June 2007 in the Mémorial number 1067.

I. That the items on which resolution have to be passed are as follows:

1) Presentation of the merger proposal of the Absorbed Company.

2) Approval of the merger proposal and decision to realise the merger of the Absorbed Company, according to article 259 of the law of 10th August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») by the transfer, following its dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Absorbing Company.

3) Transfer of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Absorbing Company in consideration of the issue of one thousand four hundred and twelve (1,412) ordinary shares and one hundred and twelve thousand seven hundred and twenty-seven (112,727) redeemable shares, with a nominal value of five Euro (€ 5.-) each of the Absorbing Company to the sole shareholder of the Absorbed Company.

4) The cash payment of an aggregate amount of six thousand eight hundred and four Euro and eighty-eight cents (€ 6,804.88) such amount not exceeding 10% of the nominal value of the shares issued by PG SUB SILVER S.A. in accordance with article 259 of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, will be made to the sole shareholder of the Absorbed Company.

5) To acknowledge the dissolution without liquidation of the Absorbed Company.

6) To acknowledge the effective date of the merger.

7) Miscellaneous.

The provisions of the 1915 Law on commercial companies regarding the mergers as amended have been fulfilled:

a) Publication on the 6th June 2007 of the merger proposal in the Mémorial number 1067, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger proposal.

b) Drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining the merger proposal and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent auditor, KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, appointed pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company dated 24th May 2007 and pursuant to article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

The sole shareholder of the Absorbed Company voted against the items on the agenda.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Absorbed Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately € 973,35.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration de AI SILVER S.A., une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, étant l'actionnaire unique de AI SUB SILVER S.A. (la «Société Absorbée»), une société anonyme ayant son siège social aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Henri Hellinckx, en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1310 du 22 décembre 2004.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'actionnaire unique détient toutes les mille quatre cent douze (1.412) actions ordinaires et les cent douze mille sept cent vingt-sept (112.727) actions rachetables émises de la Société Absorbée, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Le Conseil d'administration de la Société Absorbée a décidé, lors de sa réunion du 24 mai 2007, de proposer aux actionnaires de la Société Absorbée, de fusionner la Société Absorbée avec PG SUB SILVER S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.773, (ci-après la «Société Absorbante»).

Le Conseil d'administration de la Société Absorbée a approuvé le projet de fusion lors de sa réunion du 1^{er} juin 2007; le projet de fusion a été publié le 6 juin 2007 au Mémorial numéro 1067.

I. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1) Présentation du projet de fusion de la Société Absorbée.

2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société Absorbée, conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

3) Transfert de tous les avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante en considération de l'émission de mille quatre cent douze (1.412) actions ordinaires et de cent douze mille sept cent vingt-sept (112.727) actions rachetables, d'une valeur nominale de cinq euros (€ 5,-) chacune de la Société Absorbante à l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

4) Paiement en espèces d'un montant total de cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et soixante-quatorze centimes (148.487,74 €) un tel montant n'excédant pas 10% de la valeur nominale des actions émises par PG SUB SILVER S.A conformément à l'article 259 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sera fait à l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

5) Constater la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée.

6) Constater la date de réalisation effective de la fusion.

7) Divers.

Les dispositions de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales relatives aux fusions telles que modifiées ont été accomplies:

a) Publication le 6 juin 2007 du projet de fusion dans le Mémorial numéro 1067, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le projet de fusion.

b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil d'administration de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le projet de fusion est en particulier le ratio d'échange des actions.

c) Elaboration d'un rapport par un réviseur d'entreprise indépendant, KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, nommé conformément à une résolution du Conseil d'administration de la Société datée du 24 mai 2007 et conformément à l'article 266 de la Loi de 1915.

d) Dépôt des documents requis par l'article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

L'actionnaire unique de la Société Absorbée a voté contre les points portés à l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société Absorbée et mis à sa charge, en raison du présent acte notarié sont évalués à € 973,35.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7849. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007070979/272/125.

(070089535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Imhotep S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 58.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.324.

E

mars 2007

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- De transférer le siège de la société IMHOTEP S.A., ayant son siège social à Luxembourg, au 26 boulevard de Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

Signature

Le président

Référence de publication: 2007067195/1383/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07172. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Sterling Sub Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.772.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of the month of July.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg as proxy holder on behalf of STERLING HOLDINGS S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg being the sole shareholder of STERLING SUB HOLDINGS S.A. (the «Absorbed Company»), a société anonyme having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, incorporated by deed of notary M^e

Henri Hellinckx, on 14th December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 1310 of 22nd December 2004.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the seven thousand and fifty-nine (7,059) ordinary shares and the five hundred and sixty-three thousand six hundred and thirty-four (563,634) redeemable shares in issue in the Absorbed Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The Board of Directors of the Absorbed Company has decided at its meeting of 24th May 2007 to propose to the shareholders of the Absorbed Company to merge the Absorbed Company into PG SUB SILVER S.A., a société anonyme, incorporated under Luxembourg laws, having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg and registered with the Register de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 104 773, (hereafter the «Absorbing Company»).

The Board of Directors of the Absorbed Company has approved the merger proposal at its meeting of 1st June 2007 the merger proposal has been published on 6th June 2007 in the Mémorial number 1067.

I. That the items on which resolution have to be passed are as follows:

1) Presentation of the merger proposal of the Absorbed Company.

2) Approval of the merger proposal and decision to realise the merger of the Absorbed Company, according to article 259 of the law of 10th August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») by the transfer, following its dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Absorbing Company.

3) Transfer of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Absorbing Company in consideration of the issue of seven thousand and fifty nine (7,059) ordinary shares and five hundred and sixty three thousand six hundred and thirty five (563,635) redeemable shares, with a nominal value of five Euro (€ 5.-) each of the Absorbing Company to the sole shareholder of the Absorbed Company.

4) The cash payment of an aggregate amount of one hundred and forty-eight thousand four hundred and eighty seven Euro and seventy four cents (€ 148,487.74) such amount not exceeding 10% of the nominal value of the shares issued by PG SUB SILVER S.A., in accordance with article 259 of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, will be made to the sole shareholder of the Absorbed Company.

5) To acknowledge the dissolution without liquidation of the Absorbed Company.

6) To acknowledge the effective date of the merger.

7) Miscellaneous.

The provisions of the 1915 Law on commercial companies regarding the mergers as amended have been fulfilled:

a) Publication on the 6th June 2007 of the merger proposal in the Mémorial number 1067, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger proposal.

b) Drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining the merger proposal and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent auditor, KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, appointed pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company dated 24th May 2007 and pursuant to article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

The sole shareholder of the Absorbed Company voted against the items on the agenda.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Absorbed Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately € 973.35.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration de STERLING HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, étant l'actionnaire unique de STERLING SUB HOLDINGS S.A. (la «Société Absorbée»), une société anonyme

ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Henri Hellinckx, en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1310 du 22 décembre 2004.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'actionnaire unique détient toutes les sept mille cinquante neuf (7.059) actions ordinaires et les cinq cent soixante-trois mille six cent trente quatre (563.634) actions rachetables émises de la Société Absorbée, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Le Conseil d'administration de la Société Absorbée a décidé, lors de sa réunion du 24 mai 2007, de proposer aux actionnaires de la Société Absorbée, de fusionner la Société Absorbée avec PG SUB SILVER S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.773, (ci-après la «Société Absorbante»).

Le Conseil d'administration de la Société Absorbée a approuvé le projet de fusion lors de sa réunion du 1^{er} juin 2007; le projet de fusion a été publié le 6 juin 2007 au Mémorial numéro 1067.

I. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1) Présentation du projet de fusion de la Société Absorbée.

2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société Absorbée, conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

3) Transfert de tous les avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante en considération de l'émission de sept mille cinquante-neuf (7.059) actions ordinaires et de cinq cent soixante-trois mille six cents trente-cinq (563.635) actions rachetables, d'une valeur nominale de cinq euros (€ 5.-) chacune de la Société Absorbante à l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

4) Paiement en espèces d'un montant total de cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et soixante-quatorze centimes (148.487,74 €) un tel montant n'excédant pas 10% de la valeur nominale des actions émises par PG SUB SILVER S.A., conformément à l'article 259 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sera fait à l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

5) Constater la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée.

6) Constater la date de réalisation effective de la fusion.

7) Divers.

Les dispositions de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales relatives aux fusions telles que modifiées ont été accomplies:

a) Publication le 6 juin 2007 du projet de fusion dans le Mémorial numéro 1067, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le projet de fusion.

b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil d'administration de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le projet de fusion est en particulier le ratio d'échange des actions.

c) Elaboration d'un rapport par un réviseur d'entreprise indépendant, KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, nommé conformément à une résolution du Conseil d'administration de la Société datée du 24 mai 2007 et conformément à l'article 266 de la Loi de 1915.

d) Dépôt des documents requis par l'article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

L'actionnaire unique de la Société Absorbée a voté contre les points portés à l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société Absorbée et mis à sa charge, en raison du présent acte notarié sont évalués à € 973,35-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7847. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007070980/272/125.

(070089531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.952.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of April.

Before Us M^e Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

Mrs. Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the Manager of the «société en commandite par actions», qualified as an investment company with fixed share capital («société d'investissement à capital fixe») LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 81,952, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 10th of May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 443 of the 14th of June 2001,

and whose Articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on the 7th of February 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

pursuant to two resolutions dated 27th March, 2007, given by LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company.

The resolutions, initialled *ne varietur* by the mandatary and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The mandatary, acting in her said capacity, requires the undersigned notary to draft his preliminary statement as follows:

Preliminary statement

a) The Company's capital is fixed at thirteen million six hundred and eighty-nine thousand three hundred and sixty-one United States Dollars and seventeen Cents (US\$ 13,689,361.17) divided into one million three hundred and sixty-eight thousand nine hundred and thirty-six point one hundred and seventeen (1,368,936.117) Shares having a par value of ten United States Dollars (US\$ 10.-) each.

b) Pursuant to article 9 of the Articles of Association, the Company may redeem Shares of a Sub-Fund within the limits of Luxembourg law whenever the Manager considers a redemption to be in the best interests of the Company. Any such redemption may only be made out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any share premiums but excluding any reserve required by Luxembourg law. At the option of the Manager, Shares may be redeemed on a pro rata basis as between existing Shareholders of each Sub-fund, in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment.

As a consequence of the preliminary statement, the mandatary, acting as said before, requires the undersigned notary to state his resolutions as follows:

First resolution

Pursuant to the circular resolution of 27th March, 2007, 170,501.675 Shares of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND were redeemed at a price of US\$ 17.61 per Share for a total amount of US\$ 3,002,534.49 and paid out of the share premium accounts of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB - FUND.

The amount of three million two thousand five hundred and thirty-four United States Dollars and forty-nine Cents (US\$ 3,002,534.49) was allocated to the undistributable reserve provided for by article 49-8, 5) of the Luxembourg company law.

Second resolution

Pursuant to a decision of 27th March, 2007, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company, represented as said before, has resolved to reduce the capital of the Company by an amount of one million seven hundred and five thousand and sixteen United States Dollars and seventy-five Cents (US\$ 1,705,016.75) so as to bring it down from its present amount of thirteen million six hundred and eighty-nine thousand three hundred and sixty-one United States Dollars and seventeen Cents (US\$ 13,689,361.17) to eleven million nine hundred and eighty-four thousand three hundred and forty-four United States Dollars and forty-two Cents (US\$ 11,984,344.42) by means of cancellation of the one hundred and seventy thousand five hundred and one point six hundred and seventy-five (170,501.675) redeemed Shares of the Company, to cancel the undistributable reserve account and to transfer the amount of three million two thousand five hundred and thirty-four United States Dollars and forty-nine Cents (US\$ 3,002,534.49) presently held in the undistributable reserve to the share premium account.

Third resolution

As a consequence of such redemption of Shares and cancellation of the redeemed Shares, paragraph (a) of article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

« Art. 6. Share capital.

(a) The Company's capital is fixed at eleven million nine hundred and eighty-four thousand three hundred and forty-four United States Dollars and forty-two Cents (US\$ 11,984,344.42) divided into one million one hundred and ninety-eight thousand four hundred and thirty-four point four hundred and forty-two (1,198,434.442) Shares having a par value of ten United States Dollars (US\$ 10.-) each, issued in:

- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND to an amount of five million five hundred and two thousand and thirty-one United States Dollars and four Cents (US\$ 5,502,031.04), divided into five hundred and fifty thousand two hundred and three point one hundred and four (550,203.104) Shares, and

- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND to an amount of six million four hundred and eighty-two thousand three hundred and thirteen United States Dollars and thirty-eight Cents (US\$ 6,482,313.38) divided into six hundred and forty-eight thousand two hundred and thirty-one point three hundred and thirty-eight (648,231.338) Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated capital decrease are estimated at one thousand Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital decrease is evaluated at 1,259,988.73 EUR.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatary, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatary and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatary, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Madame Sabine Hinz, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du gérant de la société en commandite par actions qualifiée comme société d'investissement à capital fixe LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.952, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 14 juin 2001,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 février 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu de deux résolutions datées du 27 mars 2007, lui conférées par LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant que gérant de ladite société.

Les résolutions resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire, annexées à l'acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La mandataire, ès qualité qu'elle agit, requiert le notaire instrumentant d'acter son exposé préliminaire comme suit:

Exposé préliminaire

a) Le capital de la société est fixé à treize million six cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante et un dollars US et dix-sept Cents (13.689.361,17 USD), divisé en un million trois cent soixante-huit mille neuf cent trente-six virgule cent dix-sept (1.368.936,117) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

b) En vertu de l'article 9 des statuts, la Société peut racheter les Actions d'un Compartiment dans les limites du droit luxembourgeois lorsque l'Actionnaire Commandité considère que ce rachat est effectué dans l'intérêt de la Société. Pareil rachat ne peut se faire qu'à partir des bénéfices retenus par la Société et ses réserves non obligatoires, y compris les primes d'émission, mais à l'exclusion de toute réserve requise par la loi luxembourgeoise. Au choix de l'Actionnaire Commandité, les Actions peuvent être rachetées proportionnellement entre les Actionnaires existants de chaque Compartiment, afin de distribuer aux Actionnaires lors de la disposition d'un actif d'investissement par la Société le produit net de cet investissement.

En conséquence de l'exposé préliminaire, la mandataire, ès qualité qu'elle agit, requiert le notaire instrumentant d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

En vertu de la résolution circulaire du 27 mars 2007, 170.501,675 Actions du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND ont été rachetées au prix de 17,61 USD par Action pour un montant total de 3.002.534,49 USD et payées à partir du compte primes d'émission du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND.

Le montant de trois millions deux mille cinq cent trente-quatre dollars US et quarante-neuf Cents (3.002.534,49 USD) a été alloué à la réserve non distribuable prévue par l'article 49-8, 5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Deuxième résolution

En vertu d'une décision du 27 mars 2007, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant que gérant de la Société, représentée comme dit ci-avant, a décidé de réduire le capital de la Société d'un montant d' un million sept cent cinq mille seize dollars US et soixante-quinze Cents (1.705.016,75 USD) afin de réduire le capital de son montant actuel de treize millions six cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante et un dollars US et dix-sept Cents (13.689.361,17 USD) à onze million neuf cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante-quatre dollars US et quarante-deux Cents (11.984.344,42 USD) par l'annulation de cent soixante-dix mille cinq cent et une virgule six cent soixante-quinze (170,501.675) Actions rachetées de la Société, d'annuler la réserve non distribuable et de transférer le montant de trois millions deux mille cinq cent trente-quatre dollars US et quarante-neuf Cents (3.002.534,49 USD) actuellement tenu dans une réserve non distribuable vers le compte primes d'émission.

Troisième résolution

En conséquence de ce rachat d'actions et de cette annulation des Actions rachetées, le paragraphe (a) de l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.**

(a) Le capital de la société est fixé à onze millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante-quatre dollars US et quarante-deux Cents (11.984.344,42 USD), divisé en un million cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent trente-quatre virgule quatre cent quarante-deux (1.198.434,442) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, émis dans:

- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND, à concurrence de cinq millions cinq cent deux mille trente et un dollars US et quatre Cents (5.502.031,04 USD), divisé en cinq cent cinquante mille deux cent trois virgule cent quatre (550.203,104) Actions, et

- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND, à concurrence de six millions quatre cent quatre-vingt-deux mille trois cent treize dollars US et trente-huit Cents (6.482.313,38 USD) divisé en six cent quarante-huit mille deux cent trente et une virgule trois cent trente-huit (648.231,338) Actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente réduction de capital, est évalué approximativement à la somme de mille euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de la réduction de capital est évalué à la somme de 1.259.988,73 EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2007. Relation GRE/2007/1811. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007066737/231/160.

(070070558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Melitor Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 103.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066336/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06574. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Nijar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 75.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066335/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06582. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Fortune Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 73.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066338/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06566. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Moor Park MB Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 118.791.

In the year two thousand and seven, on the twenty second day of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, duly registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 118797,

duly represented by Maître Juliette Feitler, avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed company MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., having its

registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 118791, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing professionally in Luxembourg-Bonnevoie on August 23, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 1857 dated on October 4, 2006 (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each, to the amount of twenty five thousand euros (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) corporate units with a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue five hundred (500) new corporate units with a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the five hundred (500) existing corporate units.

Subscription and Payment

There now appears Maître Juliette Feitler, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the sole member, i.e. the company MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed.

The appearing party, represented as here above stated, declares subscribing in its name and on its behalf to the newly issued five hundred (500) corporate units with a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing ones, for an aggregate value of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by a bank certificate issued by ABN AMRO GERMANY, and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

Third resolution

The sole member resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolved capital increase.

Consequently, the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

«The subscribed corporate capital is set at twenty five thousand euros (EUR 25,000.-) represented by thousand (1,000) corporate units with a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each.»

Fourth resolution

The sole member resolves to authorise any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary action in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand one hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118797,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., est l'associée unique de la société à responsabilité limitée MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118791, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1857 du 4 octobre 2006 (ci-après la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500,-), représenté par un cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, au montant de vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'émettre cinq cent (500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les cinq cents (500) parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Est ensuite intervenu Maître Juliette Feitler, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associée unique, la société préqualifiée MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l..

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le propre compte de l'associée unique à cinq cent (500) parts sociales de la Société nouvellement émises et réaliser le paiement intégral de ces parts sociales par un apport en numéraire de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

La preuve du crédit paiement en numéraire a été rapportée au notaire soussigné par un certificat de blocage émis par ABN AMRO GERMANY et le notaire soussigné reconnaît formellement la disponibilité du montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital résolue.

En conséquence, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, afin d'effectuer les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cent euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Feitler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2007. Relation GRE/2007/1410. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007066731/231/121.

(070070491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pianegonda International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 85.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066331/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06600. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Okley Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 91.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066332/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06596. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Contact Peintures S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5750 Frisange, 3, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.070.

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme L'ARCOBALENO, ayant son siège social à L-5750 Frisange, 3, rue de Bettembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, en voie de formalisation, ici représentée par:

- Monsieur Graziano Franceschini, gérant, né le 25 avril 1959 à Joeuf (F) demeurant à L-5750 Frisange, 3, rue de Bettembourg,

- Monsieur Marco Franceschini, chef de chantier, né le 12 juin 1957 à Mondolfo (I) demeurant à F-57100 Thionville, 64A, rue de Verdun,

agissant tous les deux en qualité d'administrateurs de ladite société, avec pouvoir de l'engager valablement par leur signature conjointe suivant les dispositions de l'article 5 des statuts.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare être le seul associé suite à la cession de parts ci-après spécifiée dans la société à responsabilité limitée dénommée CONTACT PEINTURES S.à r.l. avec siège social à L-5750 Frisange, 3, rue de Bettembourg,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 2 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 254 du 27 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.070.

Ensuite les comparants, agissant en leur dite qualité, représentant l'intégralité du capital social suite à la cession de parts ci-après spécifiée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société anonyme L'ARCOBALENO, préqualifiée, déclare que Monsieur Graziano Franceschini, préqualifié, lui a cédé l'entière part soit cent (100) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société CONTACT PEINTURES S.à r.l., aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 4 juin 2007, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire la société anonyme L'ARCOBALENO, prénommée, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant la subrogeant dans ses droits.

Monsieur Graziano Franceschini, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter ladite cession.

Deuxième résolution

Suite à ce qui est dit ci-dessus, l'associé actuel décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique la société anonyme L'ARCOBALENO, ayant son siège social à L-5750 Frisange, 3, rue de Bettembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: G. Franceschini, M. Franceschini, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette le 5 juin 2007, Relation: EAC/2007/6013. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007067046/272/56.

(070071129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Mars Propco 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 696.325,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 122.332.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007067074/242/13.

(070070990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Maifren Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 71.618.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066346/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00684. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.